

Ce discours avait paru les appaiser, et ils s'embarquaient déjà pour s'en retourner chez eux, quand le sieur de Vincennes arriva de Michillimakinac. Il annonça au gouverneur général qu'il était venu avec les chefs des Outaouais, mais qu'ils les avait laissés hors de l'île de Montréal, parce qu'ils l'avaient prié de prendre les devans, pour savoir de leur père s'il voudrait bien les admettre en sa présence. M. de Vaudreuil le renvoya pour leur dire qu'ils pouvaient venir, et fit rappeler les chefs Iroquois.

Les Outaouais parurent dans un état d'humiliation qui annonçait qu'ils ne prétendaient pas excuser leur faute. "Mon père, dit le chef qui portait la parole, nous confessons qu'en frappant l'Iroquois sur ta natte (c'est-à-dire sur ton terrain,) c'est en quelque façon sur toi que nos coups ont porté : pardonne à des insensés qui n'ont plus de conseil, parce que tous leurs anciens sont morts. Tu peux tirer de nous telle vengeance qu'il te plaira ; mais si tu veux bien nous faire grâce, tu n'auras pas lieu de t'en repentir. Tant que nous vivrons nous ne cesserons de t'en marquer notre reconnaissance, et dès à présent, nous sommes prêts à donner à ceux que nous avons offensés toutes les satisfactions que tu jugeras à propos d'exiger de nous."

Il adressa ensuite la parole aux Iroquois, qui étaient présents, et leur parla de manière à les toucher. Le gouverneur n'eut après cela aucune peine à les reconcilier. Il ordonna aux Outaouais de remplacer les morts : ils le promirent, et commencèrent même à faire quelques présens aux Iroquois. Le général leur en fit aussi de son côté. Il régala ensuite les uns et les autres, et ils s'en retournèrent tous fort satisfaits.

Cette même année, M. de BAUHARNOIS, qui avait succédé à M. de Champigny dans l'intendance du Canada, fut nommé intendant des classes de la marine, et eut pour successeur MM. RAUDOT, père et fils. Ce dernier, qui avait déjà exercé l'emploi de commissaire ordonnateur à Dunkerque, se chargea de la marine : la justice, la police, les finances, &c. furent le partage du père, lequel s'étant aperçu que les colons commençaient à se ruiner en procès, au grand préjudice de la culture des terres, résolut de retrancher, autant qu'il se pourrait, les procédures, et entreprit d'accommoder lui-même les parties ; ce qui lui réussit au-delà même de ses espérances.

L'année suivante, il proposa au conseil du roi de permettre aux habitans, qui, comme nous l'avons dit plus haut, avaient commencé à cultiver le lin et le chanvre, de les employer, ainsi que la laine de leurs moutons, dans le pays, où les toiles et les étoffes de France étaient à un si haut prix, que les gens